

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Date de convocation : 20 mai 2020

Date d'affichage : 20 mai 2020

L'an deux mil dix-vingt et le vingt-sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérier régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire sortant.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – VANDECASTEELE Corinne.

Absents excusés : SALATA Philippe

Absents : RAS

Procurations : SALATA Philippe à VANDECASTEELE Corinne.

Nicolas ROUX a été élu secrétaire de séance.

- **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ISSU DES ELECTIONS DU 15 MARS 2020**

Un formalisme particulier encadre la première réunion du conseil municipal élu à l'issue des élections municipales qui est un moment marquant qui se tient dans un contexte particulier de crise sanitaire.

Des mesures de distanciations ont été prise ce qui rend le moment moins convivial mais toujours avec le plaisir de se retrouver néanmoins.

L'ancien maire participe à la première réunion du conseil municipal, même s'il n'a pas été réélu. Fabrice LARUE, en tant qu'ancien maire, ouvre la séance et remercie les anciens conseillers municipaux tous présents sauf Manu GRACIANO et Franck GRANGER empêchés par leur activité professionnelle ainsi que Rachel SILVESTRE, Anne-Sophie BAILLEZ et Laurence GIRERD-CHANEL.

C'est un mandat qui a connu de gros chantiers, la mairie, la place, la digue mais aussi les petites actions qui peuvent paraître invisible mais améliorent la qualité de vie des habitants.

Avant l'installation officiel, Fabrice LARUE souhaite revenir sur les dernières actions liées à cette crise sanitaire qui a demandé un investissement important tant sur le plan humain, financier que technique.

Tout d'abord sur le plan financier, l'achats de :

- 4 500 masques adultes avec les communes de Saint Bardoux et Granges-lès-Beaumont dont 2 500 pour Clérieux.
- 500 masques enfants.
- 200 masques chirurgicaux auprès de l'AMF.
- Commande de petits matériels comme des visières, thermomètres infrarouges, gel hydroalcoolique, produits désinfectants, etc. Avec l'aide de commandes groupées proposées par les Eaux de la Veunes et notamment Pierre Savinel qui est remercié pour le travail effectué.

Pour un investissement financier total d'environ 15 000 €.

Une fois ces acquisitions de masques faites, ils ont été distribués sur la commune une première fois pour les masques commandés en direct par la commune et une seconde fois pour les masques commandés par la Région Auvergne-Rhône Alpes.

La Région est d'ailleurs remerciée pour cette action qui a participé à une protection des populations supplémentaire.

Des masques et du gel ont également été distribués au cabinet d'infirmières de Clérieux qui ont, à leur tour, distribué à d'autres praticiens et à des personnes fragiles.

La pharmacie a aussi contribué à cette distribution notamment aux taxis.

Quand les attestations de déplacements étaient impératives pour se déplacer la commune a également procédé à de nombreuses impressions pour pouvoir les distribuer à la population via le secrétariat de mairie et les commerces où elles étaient à disposition des habitants de Clérieux.

C'est l'occasion de remercier les commerçants qui ont continué à ouvrir et à fournir les services de commerces de proximité et de livraisons.

Ensuite sur le plan humain, un remerciement particulier à Brigitte BETON accompagnées des membres du CCAS et de certains agents qui ont appelé les personnes isolées.

Il s'agissait le plus souvent d'un lien humain sans de besoins matériels et cela demande beaucoup de temps. La satisfaction vient des remerciements de personnes qui ont remerciés pour ces appels.

Remerciement aux agents municipaux qui ont continué à assurer un service minimum, tous les jours il y avait une permanence téléphonique avec des horaires élargit ainsi qu'une présence physiques adaptée et notamment sur rendez-vous. Le service technique a également maintenu une présence adaptée pour faire le tour de la commune régulièrement. Il n'y a pas eu d'interruption du service public.

Un autre travail important a dû être mené pour la reprise du milieu scolaire en lien avec les directions des écoles publiques et privées, l'académie, les parents délégués, les élus et les agents. Cette concertation a donné lieu à plusieurs décisions unanimes, notamment de maintenir la maternelle fermée jusqu'à la rentrée prochaine, car les conditions nécessaires à une reprise en toute sécurité ne pouvaient être assurée. Les gestes barrières sur les plus jeunes enfants ne peuvent être respectés. Cette décision difficile à prendre l'a été en toute conscience des difficultés que cela pouvait engendrer pour les parents qui devront continuer ou retourner travailler et qui devront trouver d'autres solutions de gardes.

L'école élémentaire à quant à elle rouvert avec deux classes actuellement. De nouvelles directives de l'éducation nationale sont arrivées ce matin (27/05/2020) et la directrice travail d'ores et déjà sur un avenant au protocole en place. Le Gouvernement doit également intervenir demain après-midi

(28/05/2020) et de nouvelles annonces entraîneront peut-être d'autres adaptations à mettre en place.

Enfin, la réflexion a également porté sur la reprise des activités périscolaires (garderie matin et soir et restauration scolaire), toujours en cherchant la solution la plus adaptées à la situation.

La décision a été prise de maintenir ouvert ces services dans les mêmes conditions d'horaires que précédemment mais en adaptant notamment les locaux qui ont été vidés de tout le matériel superflu et totalement désinfectés (retrait des jeux, de tables, etc.).

Pour la restauration scolaire, il a d'abord été décidé de demander aux parents de préparer un repas « tiré du sac » pour leurs enfants.

Le prestataire s'est adapté et propose des plateaux individuels avec des repas à température ambiante ou des repas froids.

Suite à ces décisions, tous les acteurs sont intervenus pour les mettre en place, les services techniques pour vider les salles, les ATSEM pour adapter et nettoyer les salles, les rédactions de protocoles entre la mairie et la directrice, etc. Il a fallu faire preuve de beaucoup de réactivité car des informations tombaient tous les jours.

Concernant l'installation du Conseil Municipal, celui-ci aurait dû être installé en mars suite aux élections comme c'est normalement le cas. Du fait de cette situation il a été repoussé de deux mois et les élus n'ont pas pu être installés, de ce fait le début de mandat sera d'autant plus intense car, même si le retard pris ne pourra être comblé, il va falloir avancer au mieux.

Fabrice LARUE remercie l'ensemble des conseillers sortants.

Brigitte BETON s'exprime pour remercier Fabrice pour sa confiance et son soutien.

Les anciens élus libèrent la place pour les nouveaux et Fabrice LARUE procède à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus, chacun leur tour, conformément à l'ordre de la liste mentionnée sur le procès-verbal établi le soir de leur élection :

LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Une fois que ces nouveaux conseillers municipaux ont tous pris place autour de la table, l'ancien maire les déclare installés et cède la présidence de la séance au conseiller nouvellement élu le plus âgé, François AUROUX qui constate que le quorum est respecté.

Il nomme également le benjamin de l'assemblée secrétaire de séance, monsieur Nicolas ROUX.

• **ELECTION DU MAIRE SUITE A L'ELECTION DU 15 MARS 2020**

Avant de débiter l'élection, le président de séance, François AUROUX, propose au benjamin de l'assemblée, Nicolas ROUX d'être secrétaire de séance ainsi qu'à Jean-Pierre BANC et Corinne VANDECASTEELE d'être assesseurs pendant les opérations de vote.

François AUROUX rappelle les conditions de l'élection du maire, élu au scrutin secret parmi les conseillers municipaux nouvellement élus, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et relative au troisième tour si nécessaire.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote.

François AUROUX demande s'il y a des candidats.

Fabrice LARUE se porte candidat à sa succession et Agnès BABILLON propose la candidature de François AUROUX.

- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Fabrice LARUE : 15 voix
- François AUROUX : 4 voix

François AUROUX déclare alors Fabrice LARUE élu maire, à l'unanimité dès le premier tour et lui laisse la présidence de la séance après l'avoir félicité.

Le maire nouvellement élu en profite alors pour remercier les conseillers pour la confiance qui lui est accordée et souhaite la bienvenue à tous les conseillers.

- **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le maire annonce qu'il faut désormais procéder à l'élection des adjoints sur les 5 postes désormais créés. Toutefois, au préalable, leur nombre doit être défini par délibération. Dans tous les cas, leur nombre ne peut pas être supérieur à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (19), soit cinq adjoints pour Clérieux.

Le maire propose donc d'ouvrir cinq postes d'adjoint.

Voté à l'unanimité

- **ELECTION DES ADJOINTS**

Une fois le nombre d'adjoints établi, l'élection peut débiter, sous la présidence du maire. Il rappelle que les candidats se présentent par liste paritaire ; ainsi, à Clérieux, si le nombre de cinq adjoints est retenu, la liste de candidats pourra comporter trois femmes et deux hommes ou l'inverse, sans qu'il soit nécessaire que le premier adjoint soit de sexe opposé au maire.

Il s'agit d'un scrutin de liste secret, sans panachage, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et relative pour le troisième.

Comme pour l'élection du maire, il est ensuite procédé aux opérations de vote.

Fabrice LARUE demande s'il y a des candidats.

Fabrice LARUE propose la candidature de la liste de Jean-Luc COMBRISSON, Josianne ANGE, Jean-Marie WOZNIAK, Cathy VEY-FARCE et Jean-Marie LABLANQUI.

François AUROUX propose la candidature de sa liste avec 4 élus Corinne VANDECASTEELE, Agnès BABILLON, Philippe SALATA et François AUROUX.

- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Jean-Luc COMBRISSON : 15 voix
- François AUROUX : 4 voix

Le maire déclare la liste de Jean-Luc COMBRISSON élue aux postes d'adjoints dans l'ordre suivant :

- 1^{ère} adjointe : Jean-Luc COMBRISSON
- 2^{ème} adjoint : Josianne ANGE
- 3^{ème} adjoint : Jean-Marie WOZNIAK
- 4^{ème} adjointe : Cathy VEY-FARCE
- 5^{ème} adjoint : Jean-Marie LABLANQUI

• **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL ET DISTRIBUTION DES ARTICLES L.2123-1 A L.2123-28 ET R.2123-1 A R.2123-35 DU CGCT**

Lecture est faite par le maire de la Charte de l'élu local. Cette Charte ainsi que les articles L.2123-1 à L.2123-28 et R.2123-1 à R.2123-35 du CGCT ont été imprimés et distribués à chaque conseiller.

• **CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES**

Fabrice LARUE précise que 5 adjoints au maire ont été élus et que la loi autorise, par arrêté du maire, à désigner des conseillers délégués.

Présentation est faite des délégations des adjoints et de 4 conseillers délégués. Les listes ne sont pas définitives et pourront être modifiées. Elles seront effectives suite à la prise des arrêtés y afférent.

Il est proposé de créer 10 commissions suivantes :

- Patrimoine communal
- Développement économique
- Démocratie participative et monde associatif
- Action sociale, environnement et qualité de vie
- Urbanisme
- Monde scolaire
- Finances et Communication
- Personnel Communal
- Cadre de vie
- Sécurité et risques

Ces commissions seront composées d'environ 6 et 8 personnes comme effectif attendu, l'adjoint plus 5 à 7 personnes. Les désignations feront l'objet d'un second vote.

Voté à l'unanimité

• **DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES**

Le but de ces commissions c'est la préparation des conseils municipaux pour lui des dossiers préparés et aboutis pour que tout le monde puisse prendre les décisions en connaissance de cause.

Voici la composition proposée suite à un tour de table pour chaque commission :

ADJOINT	COMMISSION	MEMBRES
Jean-Luc COMBRISSON	Patrimoine communal	Jean-Pierre BANC
		Thierry BOISSIEUX
		Marie-Hélène JUVENON
		Jean-Marie WOZNIAK
		Jean-Marie LABLANQUI
		Agnès BABILLON
		Philippe SALATA
Josianne ANGE	Développement économique	Christelle ROBIN
		Thierry BOISSIEUX
		Jean-Marie WOZNIAK
		Jean-Marie LABLANQUI
		Carinne GARO
		Corinne VANDECASTEELE
		Agnès BABILLON
Jean Marie WOZNIAK	Démocratie participative et monde associatif	Christelle ROBIN
		Jean-Luc COMBRISSON
		Anne-Marie GRANGER
		Nicolas ROUX
		Carinne GARO
		Philippe SALATA
Cathy VEY-FARCE	Action sociale, environnement et qualité de vie	Jean-Luc COMBRISSON
		Sylvie MANGIONE
		Anne-Marie GRANGER
		Jean-Marie WOZNIAK
		Carinne GARO
		Dominique GIROT
		François AUROUX
		Corinne VANDECASTEELE
Cathy VEY-FARCE	CCAS	Jean-Marie WOZNIAK
		Christelle ROBIN
		Anne-Marie GRANGER
		Josianne ANGE
		Marie-Hélène JUVENON
		Corinne VANDECASTEELE
		François AUROUX

Jean Marie LABLANQUI	Urbanisme	Thierry BOISSIEUX
		Marie-Hélène JUVENON
		Josianne ANGE
		Jean-Marie WOZNIAK
		François AUROUX
		Agnès BABILLON
Jean Marie LABLANQUI	Monde scolaire	Nicolas ROUX
		Anne-Marie GRANGER
		Sylvie MANGIONE
		Marie-Hélène JUVENON
		Jean-Marie WOZNIAK
		Cathy VEY-FARCE
		François AUROUX
		Corinne VANDECASTEELE
Dominique GIROT	Finances et communication	Carinne GARO
		Jean-Luc COMBRISSE
		Jean-Marie LABLANQUI
		Jean-Marie WOZNIAK
		Agnès BABILLON
		Philippe SALATA
Sylvie MANGIONE	Personnel communal	Anne-Marie GRANGER
		Cathy VEY-FARCE
		Jean-Marie WOZNIAK
		Jean-Marie LABLANQUI
		François AUROUX
Jean Pierre BANC	Cadre de vie	Jean-Luc COMBRISSE
		Jean-Marie LABLANQUI
		Jean-Marie WOZNIAK
		Thierry BOISSIEUX
		Nicolas ROUX
		François AUROUX
Nicolas ROUX	Sécurité et risques	Jean-Pierre BANC
		Jean-Luc COMBRISSE
		Thierry BOISSIEUX
		Dominique GIROT
		Jean-Marie WOZNIAK
		Corinne VANDECASTEELE

Le CCAS est composé de 17 personnes, le maire en fait partie d'office en tant que Président, il faut donc y ajouter 8 élus et 8 personnes de la société civile.

Le CCAS ne sera désigné que lors de la prochaine séance, pour aujourd'hui il s'agit de recenser les 8 élus qui souhaitent en faire partie.

Une relecture complète des propositions est faite. Jean-Luc COMBRISSEON souhaite participer à la commissions « action sociale, environnement et qualité de vie ». Il est donc ajouté.

Pas de remarques supplémentaires.

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

LARUE Fabrice

- L'envoi des convocations du conseil municipal se fait désormais par principe de façon dématérialisée par mail.
Toutefois si des personnes veulent la recevoir par courrier il faut en faire la demande écrite auprès du secrétariat de mairie.
François AUROUX manifeste son intérêt de recevoir également la convocation en version papier et devra donc faire une demande écrite. Pas d'autres personnes concernées.
- Il est proposé de faire une visite de la commune le samedi 6 juin 2020 de 8H30 à 12H. Le point de rendez-vous reste à définir.
- La date du prochain conseil municipal est le jeudi 11 juin 2020 à 19H à la salle des fêtes.
Pour l'instant les conseils municipaux se tiendront les jeudis à 19H.

ANGE Josianne

RAS

GIROT Dominique

RAS

JUVENON Marie-Hélène

RAS

COMBRISSEON Jean-Luc

RAS

MANGIONE Sylvie

RAS

WOZNIAK Jean-Marie

RAS

VEY-FARCE Catherine

X RAS

BANC Jean-Pierre

RAS

ROBIN Christelle

RAS

LABLANQUI Jean-Marie

RAS

GRANGER Anne-Marie

RAS

BOISSIEUX Thierry

RAS

GARO Carine

RAS

ROUX Nicolas

RAS

AUROUX François

François AUROUX souhaite saluer les personnes qui ont travaillées dans les EPHAD durant cette crise sanitaire et lance un applaudissement suivi.

BABILLON Agnès

RAS

SALATA Philippe

Excusé

VANDECASTEELE Corinne

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.